

que J. C. sua sang et eau et fut arrêté par les Juifs. ”

Je pourrais multiplier les textes, ceux que j'ai cités suffisent pour me donner le droit de conclure en faveur de la tradition que j'ai rapportée et contre laquelle réclame le vénérable Abbé Provencher.

Et d'une ; voilà comment le correspondant prouve que je cherche à induire le peuple en erreur au sujet de l'authenticité des traditions. C'est lui qui les combat, avec Mark Twain et Madame de Gasparin.

Moi j'aime mieux le P. Giraud, Mgr Mislin, le Frère Siévin, Gingras, Beck, et autres en grand nombre.

4e reproche.

C'est le plus terrible de tous, il a trait à cette phrase qui met en péril la foi de notre population si religieuse et si croyante : “ Il est raisonnable de croire que J. C. doit venir juger les hommes à l'endroit même où il a été jugé par les hommes. ”

Le correspondant trouve que cela n'est pas raisonnable, et pourquoi ?

S'il doit en être ainsi, dit-il, “ comment peut-on dire que le jugement se fera dans la Vallée de Josaphat, J. C. ayant été jugé d'abord par Caïphe et Anne sur le Mont Sion, et ensuite par Pilate sur le Mont Moriah. ”

Je pourrais bien retorquer l'argument, et dire que précisément, le Mont Moriah est une des hauteurs qui dominent la Vallée de Josaphat ; que le Mont Sion et le Mont Moriah ne sont que deux parties d'une même montagne ; je pourrais ajouter que si le correspondant veut parler de sentence juridique, d'un jugement qui a été la cause prochaine de la mort du Sauveur, c'est Pilate seul qui l'a porté ; que Caïphe et Anne n'eurent rien à y faire : s'il parle de ces jugements éloignés qui ont amené la Passion, Caïphe en a prononcé un sur le Mont du Mauvais Conseil, qui n'est guère éloigné de la Vallée de Josaphat ; le Père éternel en a porté un autre par le ministère de l'ange présentant le calice au Sauveur dans la grotte de l'agonie, au fond de la Vallée de Josaphat, les Juifs et les princes des prêtres jugeaient à qui mieux mieux le Sauveur quand ils s'en emparaient au jardin

des Olives, dans la Vallée de Josaphat, etc., etc

Enfin il serait peut-être à propos de faire remarquer à ce monsieur, pour le tranquilliser, que la phrase incriminée n'a nullement la prétention de déterminer un point mathématique quelconque ; etc., etc. A quoi bon si longtemps discuter ? si le correspondant trouve que cette parole touche presque à l'hérésie et tend à induire les autres en des erreurs funestes, qu'il l'arrache des œuvres du célèbre P. Nau, jésuite, où Chateaubriand l'a trouvée pour la citer avec éloge ; ce qu'ont fait depuis, beaucoup d'auteurs très catholiques.

Il est agréable de voir que l'on s'occupe plus que jamais de critique en ce pays ; ce ne peut être que fort avantageux pour tout le monde ; mais il importe avant tout, pour n'induire personne en erreur, de ne faire cette critique qu'en s'appuyant sur des données incontestables.

Je résume : La tradition qui a trait au jardin des Olives, et dit que les arbres de ce jardin ont été arrosés du Sang du Sauveur, est appuyée sur le texte sacré, reçue et acceptée avec le plus grand respect par les auteurs catholiques. Celle qui concerne le jugement universel dans la Vallée de Josaphat est plutôt une croyance populaire très répandue qu'une véritable tradition ; cependant comme l'ont dit avant nous des auteurs catholiques, il est raisonnable de croire que Jésus-Christ doit venir juger les hommes là où il a été jugé par les hommes.

L'Abbé J.-M. EMARD.

— 000 —

La nécessité de l'étude.

Jennes gens ! que votre intelligence se nourrisse d'idées saines et fortes ; que l'étude et la réflexion bien conduite vous donnent un jugement droit, une raison ferme, et faites-vous, par la correction et la gravité de vos habitudes, un caractère calme et puissant, maître des autres parce qu'il le sera de lui-même.

Mgr DUPANLOUP.

— 000 —

Histoire.

[Pour l'Album des Familles.]

MEADOW BANK,

Villa du lieutenant Colonel

ANDREW STUART,

Sillery, près Québec.

En 1865, parut, sous le titre emblématique de *Maple Leaves*, une série d'esquisses des sites historiques et de ces somptueuses villas, qui ceignent comme d'une verte guirlande les abords pittoresques de notre vieille cité, à Sillery, à Ste-Foye, à la Petite Rivière St-Charles, à Beauport, etc.

Ces esquisses, à la demande de quelques amateurs, ont été rééditées, revues et augmentées dans le volume que je publiai en 1881 : **PICTURESQUE QUEBEC.**

Si l'on est curieux de savoir où j'en ai puisé les matériaux, je dirai d'abord, dans les palpitantes relations des sièges de 1690-1759-1775 ; puis, en fouillant dans des liasses de lettres de famille, de vieux mémoires surtout ; en examinant les titres primitifs de concessions et les actes notariés, translatifs des propriétés mis à ma disposition par les propriétaires du sol, lesquels documents étaient quelquefois accompagnés de plans et devis, portant la signature d'arpenteurs royaux, etc. J'ai pu me convaincre, — je l'exprimai alors, — que le temps viendra où les Sulte, les Bois, les Verreau et consorts ajouteront des décors, quelques ornements au majestueux temple de l'Histoire Canadienne érigé par Garneau, Bibaud, Ferland, Faillon. Il me plaît de croire qu'il reste encore bien des silhouettes à tracer dans nos galeries historiques, des souvenirs intimes à intercaler dans nos annales, des aperçus nouveaux, pleins d'actualité à y ajouter.

Il en est même qui osent dire que la tâche de l'historien du Ca-